

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-79  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : COMMANDE  
PUBLIQUE

Sous matière :  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**OBJET :**  
**RAPPORT  
ANNUEL  
2022  
RELATIF AU  
SERVICE  
PUBLIC  
D'EXPLOITA-  
TION DE  
L'AIRE DE  
CAMPING-  
CAR**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 22 MARS 2023

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22 MARS 2023

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **05 AVR. 2023**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,  
Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT,  
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,  
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

**Absents excusés :**

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

La commune de Castelnaudary a autorisé CAMPING-CAR PARK par concession à gérer et exploiter l'aire de camping-car.

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, CAMPING-CAR PARK a transmis à la commune son rapport annuel pour l'exercice 2022 retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport a été examiné par la commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 22 mars 2023. Ce rapport a été examiné conforme aux attentes de la collectivité. Il a ensuite été mis à la disposition du public dans les 15 jours qui ont suivi sa réception.

Conformément à l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est à noter qu'en 2021 le chiffre d'affaires de l'aire était de 44 000€ avec un taux de fréquentation moyen de 74%.

L'objectif fixé en 2022 d'atteindre les 46 000€ a été réalisé avec un chiffre d'affaires de 48 000 €. Cette augmentation place l'aire en 4<sup>ème</sup> position sur l'ensemble des aires du réseau CAMPING-CAR PARK au niveau de son ratio financier à l'emplacement.

Le point significatif est le fort taux de fréquentation annuel, qui atteint 76% supérieur à celui de la moyenne du réseau (25%).

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2022 relatif à l'exploitation de l'aire de camping-Car.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité du délégataire CAMPING-CAR PARK pour l'exercice 2022 relatif à l'exploitation de l'aire de camping-car.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **04 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : **03 AVR. 2023**

Par publication le : **05 AVR. 2023**

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le **05 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230328-DB202379-DE

